

DOSSIER DE DEMANDE D'ADHESION

– Candidature :

Seules les associations ayant leur siège social à TOURCOING peuvent demander leur adhésion.
Seuls les clubs appartenant à une fédération agréée à titre sportif par le ministère de la Jeunesse et des Sports pourront être admis au sein de l'O.M.S.

– Dossier :

Les associations qui sollicitent leur adhésion au sein de l'OMS déposent un dossier comprenant :

- une présentation de la structure
- les statuts du club
- du certificat d'affiliation de la Fédération dont dépend l'association
- la copie de la déclaration au journal officiel
- la composition du conseil d'administration
- la copie des diplômes de l'encadrement technique
- les tarifs pratiqués
- la situation financière de l'association, (compte résultats de la saison précédente)
- le budget prévisionnel.

Possibilité de demande d'autres documents qui auront été jugés utiles par les membres du Comité Directeur

– Examen de la candidature

Le dossier de candidature sera examiné en commission.

Le président sera invité à présenter l'association au Comité Directeur.

Il pourra être accompagné d'un ou plusieurs membres ; en cas d'impossibilité, il pourra se faire représenter par le trésorier ou le secrétaire.

L'association sera avertie de la décision du Comité Directeur par courrier.